

Rncp niveau II en formation continue Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques



Cette formule est particulièrement adaptée pour les salariés des entreprises du froid et du génie climatique qui souhaitent se spécialiser ou actualiser leurs connaissances, que leur formation soit financée par leur entreprise, par un organisme, dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)...

La formation, organisée en journée, est programmée sur une année avec des périodes d'alterne de 2 à 3 semaines.

Les semaines de formation sont regroupées en quatre modules de formation. Chaque module est capitalisable. Il est donc possible de s'inscrire soit à la totalité de la formation, soit uniquement à certains modules.

La formation a lieu à Paris pour l'ensemble de la formation.

Le diplôme

Responsable conception, mise en place et maintenance des installations frigorifiques et climatiques (**Titre RNCP de niveau II**)

La formation est destinée aux techniciens supérieurs et aux ingénieurs pour leur apporter les compétences techniques indispensables qui vont leur permettre d'évoluer rapidement vers des fonctions d'encadrement et d'acquérir les fondamentaux scientifiques et techniques du génie frigorifique et climatique.

Inscription

Avant de prendre en compte une inscription en formation continue, et pour pouvoir donner au futur stagiaire toutes les chances de réussir, nous vérifions l'adéquation de son projet de formation avec son parcours professionnel

1. le candidat à la formation continue adresse à l'IFFI un dossier complet (voir page d'accueil de l'IFFI)
2. accord de l'IFFI pour suivre la formation, ou refus et éventuellement conseils de mise à niveau ou de ré-orientation

A savoir

Le règlement des frais de formation s'effectue à l'issue de chaque module de formation. Il est donc possible pour une entreprise de répartir les coûts de la formation sur trois années civiles.

A savoir

Le règlement des frais de formation s'effectue à l'issue de chaque module de formation. Il est donc possible pour une entreprise de répartir les coûts de la formation sur trois années civiles.

<http://iffi.cnam.fr/rncp-niveau-ii-en-formation-continue-responsable-conception-mise-en-place-et-maintenance-des-inst>